

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various classes of service.

ALLEMAGNE. — Francfort 3 août.

On écrit de Vienne, 28 juillet : La concentration des troupes pour le couronnement vient de commencer en Italie; elles seront campées sous des tentes autour de Milan. C'est le 2 août que doivent s'assembler en cette ville les nombreux équipages qui, en même temps que les gardes-du-corps italiens et un détachement de husards, iront au-devant de S. M. jusqu'à Monza pour l'accompagner jusqu'à Milan.

La cherté des vivres sera infailliblement aussi grande qu'elle est inévitable, déjà les denrées ont presque doublé de prix, et cela s'étend jusque dans les provinces. La ville regorge d'étrangers. Dernièrement, un Anglais a loué sur la place de la cathédrale quatre petites chambres qu'il n'a pu obtenir à moins de 3,000 florins; on peut par là se faire une idée de l'énorme circulation d'argent qui a lieu en notre ville.

Quoique le dessein de Méhemet-Ali de se rendre indépendant soit formellement désavoué par les nouvelles officielles les plus récentes d'Alexandrie, cependant le docteur Bowring n'a pas craint de dire ici dans plus d'un endroit, à ce que j'ai appris, que les assurances pacifiques du vice-roi n'avaient rien de sérieux, et qu'assurément il ne se tiendrait pas tranquille qu'il n'eût atteint son but de souveraineté sur l'Égypte, la Syrie; etc. Il paraît que M. Bowring regarde comme un honneur pour lui d'avoir fortifié Méhemet-Ali dans cette intention.

On commence à Olmutz (Moravie), de nouvelles constructions de fortifications dont les dépenses pourront s'élever à 500,000 florins (1,250,000 fr.) Mercure de Souabe.)

ANGLETERRE. — Londres, le 4 août

Les débats du parlement anglais ont pris un caractère

FEUILLETON.

SOUVENIRS INTIMES DU TEMPS DE L'EMPIRE.

AU CAMP DE BOULOGNE.

Quelques jours seulement avant l'arrivée de l'empereur à Boulogne, il y avait eu un combat naval qui avait été curieux à cause de la façon à la fois comode et tout-à-fait sans-gêne, dont l'amiral français avait dirigé les opérations de ses marins et obligé Nelson à se retirer, bien que celui-ci combattit avec des forces bien supérieures. Pendant cinq heures la mer, couverte de feu et de fumée, offrit à toute la population de Boulogne, le magnifique, mais épouvantable spectacle d'une bataille navale où plus de 800 coups de canon étaient tirés à la fois, les boulets arrivaient de toutes parts; mais le génie de Nelson ne put rien encore cette fois contre celui de Bruix et la valeur de nos soldats. Au moment où le sémaphore signala le mouvement de la flotte anglaise, Bruix trouva aussi neuf que plaisant de livrer bataille sans sortir de sa baraque, où il était en train de déjeuner avec son état-major et quelques dames de Boulogne qu'il avait invitées. Il ne se leva même pas de table. Les joyeux convives en étaient au dessert et chantaient en chœur l'hymne guerrière du Passage de St-Bernard par le premier consul, lorsque les frégates de Nelson lâchèrent toutes ensemble leur première bordée: Bruix s'y attendait, mais les femmes!...

Ne vous dérangez pas, mesdames, leur dit-il avec cette galanterie et ce sang-froid qu'on lui connaissait, ce n'est rien. — Absolument rien, qu'une ritournelle qui sans être obligée est cependant de circonstance, reprit en souriant le contre-amiral Magon qui était au nombre des convives; allons, MM. les officiers, offrez donc du Champagne à ces dames. — Amiral, les bouteilles sont vides, dit un lieutenant de vaisseau. — Qu'on apporte du Champagne, s'écria Bruix, nous aurons le temps d'en boire. Et tout en adressant de sages propos aux Boulognaises, l'amiral faisait manœuvrer la flotte et dirigeait le feu de toutes les batteries des forts, par les signaux qu'il donna de la fenêtre près de laquelle la table avait été apportée, afin que ces dames, avait-il dit, pussent mieux jour du coup-d'œil.

Cependant, impatient de vaincre, Nelson avait fait avancer toutes ses forces; mais contrarié par le vent que nous avions sur son escadre, il ne put tenir la promesse qu'il avait faite à son gouvernement de couler bas notre flotte dans le port même de Boulogne, et se retira après un combat des plus acharnés. Bruix voyant s'éloigner les Anglais, cria Victoire! en faisant sauter un bouchon et en versant lui-même le champagne à ses timides convives pour porter la santé de l'empereur, puis après qu'il eut fait remarquer aux Boulognaises la flotte de Nelson qui se dessinait au loin dans l'horizon, tout le monde reprit gaiement

d'importance qui a besoin d'être signalé. La question des municipalités d'Irlande et celles des dîmes sont, depuis plusieurs années, les questions capitales de chaque session. Cette fois le gouvernement avait pris ses précautions pour qu'une solution devint impossible. L'abandon de la clause d'appropriation était un gage donné à la chambre des lords par les ministres, au risque de mécontenter bon nombre de leurs amis. Ils espéraient vaincre par cette grave concession l'obstination des lords que l'avènement d'une reine amie des whigs avait, disait-on, disposés à des ouvertures de conciliation.

Le bill des dîmes ainsi dépouillé de sa principale garantie libérale a été déclaré par lord Melbourne, au sein de la chambre haute, comme le meilleur et le seul qui puisse être adopté dans les circonstances actuelles. Cette opinion a eu pour adversaire lord Brougham, qui, comme on le sait, fait cause commune avec les radicaux, par suite de certains sujets de mécontentement que lui ont donnés les ministres. Le savant lord a cru devoir protester hautement, dans cette occasion, en faveur des principes de liberté qu'il a professés toute sa vie, et dont le gouvernement lui paraît se départir inutilement par un désir exagéré de conciliation. Le bill des dîmes ainsi combattu, n'a guère de chance d'être accepté dans le court espace de temps qui va s'écouler d'ici à la clôture de la session.

Quant au bill des municipalités, il est revenu aux communes avec de graves amendements introduits par les lords. Ceux-ci ont élevé à 250 fr. le cens électoral porté seulement à 125 fr. par les ministres, conformément à ce qui est établi pour l'Angleterre et l'Écosse. Ils ont retranché l'article qui accordait au lord-lieutenant d'Irlande la faculté de changer la circonscription d'un bourg. Ils ont décidé que le versement des taxes municipales aurait lieu entre les mains des banquiers, et non pas dans celles du chancelier comme le veut le ministère. Ils ont établi la clause du serment comme condition d'admission aux fonctions municipales. Cette clause s'attaque directement aux scrupules des catholiques, à cause de la terreur du serment. Elle équivaut à leur exclusion.

Tous ces amendements des lords ont été rejetés par les communes à des majorités de 8 à 20 voix. Le ministère a seulement proposé et fait adopter une transaction relativement au cens. Le chiffre en a été fixé à 200 fr. C'est sur la motion d'O'Connell, que la clause du serment a été rejetée. Le bill ainsi réamendé retournera à la chambre haute, mais on a peu d'espoir de le voir sanctionner par elle. Il y aura donc ajournement forcé à la session prochaine. Un pas est fait cependant, les lords qui ont si long-temps repoussé l'idée de

conférer des franchises municipales aux Irlandais ne discutent plus que sur les conditions de ces franchises. C'est quelque chose que d'avoir conquis le principe.

En attendant, l'agitation recommence en Irlande. Dans une réunion tenue à Dublin, il a été déclaré que l'on n'aurait de repos que quand l'Irlande serait dotée des trois bills qu'elle réclame, et qu'après une modification opérée dans la chambre des lords.

FRANCE. — Paris le 6 août.

La famille royale doit partir pour Eu, après l'accouchement de la duchesse d'Orléans.

On s'est beaucoup occupé ces jours derniers de la grossesse de la duchesse d'Orléans. Le terme n'en est attendu par sa famille que du 15 au 20 de ce mois. Si elle accouche d'un fils, il est décidé qu'il portera le nom de COMTE DE PARIS. (COURRIER FRANÇAIS.)

On parle d'une note officielle remise à la diète par M. Molé pour demander le renvoi du prince des états helvétiques. Cette note est conçue en termes fort modérés; mais M. Molé aurait fait connaître de vive voix à M. Tschanes, chargé d'affaires suisse, qu'il était résolu à poursuivre jusqu'au bout et par tous les moyens possibles l'exécution de la mesure d'extradition qu'il provoquait.

On assure qu'avant de faire sa réclamation officielle, M. Molé a ouvert des négociations avec les cabinets du Nord, afin de s'assurer de leur concours dans le cas où il faudrait avoir recours à des mesures énergiques. On pourrait donc s'attendre à un nouveau blocus des états de la confédération.

On écrit de Forbach :

« La brochure de M. Laity, confisquée par le jugement de la cour des pairs, est mise à l'index par le gouvernement qui a ordonné sur toutes les frontières la surveillance la plus scrupuleuse pour saisir cet ouvrage, que le parti bonapartiste fait imprimer clandestinement à Londres et à Bruxelles.

Deux batteries complètes du régiment d'artillerie en garnison à Vincennes vont, d'après des ordres du ministre de la guerre, être dirigées vers la frontière du Nord.

Le sieur Raban a subi samedi dernier un interrogatoire par devant le juge d'instruction. L'accusé persiste à garder le silence; il ne veut répondre à aucune question.

Le gouvernement vient d'acheter de lord Seymour, au prix de 20,000 fr., le célèbre FRANK qui, depuis deux ans, a constamment remporté tous les grands prix de l'hippodrome de Paris, sans jamais avoir éprouvé une seule défaite. Jamais aucun cheval français n'avait réuni à autant de perfection dans les formes autant de vitesse et de succès. Ce cheval va servir d'étalon.

désarçonner son cavalier qui tombe, se relève, et applique un vigoureux coup de cravache sur la tête du cheval, en disant: — Eh bien! j'irai à pied!... Suivez-moi, messieurs.

Les aides-de-camp remettent leurs chevaux aux mains des piqueurs et accompagnent Napoléon qui traverse fort vite le quartier-général, où tout est en mouvement, impatient d'observer de près les mouvements et les moyens de défense. Bientôt il est rejoint par l'amiral Bruix et une partie de son état-major. En ce moment les cinq cents bouches à feu de nos chaloupes canonnières commencent à jouer sur l'ennemi, indépendamment de toutes les batteries des forts garnis de canons, de bombes et d'obus avec un luxe extraordinaire. Chaque bouche à feu tire en même temps, et donne l'une dans l'autre trois coups à la minute. Le vaisseau amiral, les frégates et les bricks y répondent en lâchant toutes leurs bordées: c'est un vacarme tel qu'on s'entend à peine parler; on ne voit guère davantage, parce que le vent de mer chasse la fumée du canon sur le rivage. On sent la terre trembler sous ses pas, le ciel n'est qu'un épais brouillard rouge et bleu.

Je n'y connais rien, dit Napoléon en promenant ses regards tout autour de lui, voyons donc, voyons donc.

Suivi seulement de l'amiral et de quelques-uns de ses officiers, il se jette dans un canot que d'habiles marins de la garde manœuvrent, et se porte, à force de rames, au milieu des bâtiments qui forment la ligne d'embossage, en passant à travers mille dangers et en affrontant une grêle de boulets qui se croisent en tous sens. Napoléon parcourt toute la ligne; arrivé près de la tour de Croix :

Amiral! dit-il à Bruix, faut doubler le fort.

Bruix effrayé des dangers auxquels l'empereur s'est exposé déjà et du nouveau péril qu'il veut encore courir immédiatement, lui représente en termes respectueux et ménagés l'imprudencence de cette manœuvre. Napoléon n'a pas eu l'air de l'écouter et s'adresse aux marins :

Tout droit, voyez-dis-je, et ramez donc ensemble. — Sire, ajouta Bruix, que gagnerons-nous à doubler le fort! rien que des boulets...

Eh bien! M. l'amiral, répond l'empereur d'un ton sardonique, c'est déjà quelque chose... Mais bah! les boulets ne sont que pour ceux qui en ont peur. — Sire, je puis assurer à votre majesté qu'en tournant le fort elle arrivera plus vite que si elle le doublait. — MM. les marins, continuez de ramer dans cette direction, dit l'empereur.

Aux risques d'encourir une disgrâce complète, Bruix donne l'ordre contraire, on faisant, avec la main, un signal d'arrêt. — Marins de ma garde, obéissez à votre empereur! s'écrie d'une voix terrible, Napoléon, qui devine le signal de l'amiral. — « Marins de la garde, je vous le défends! » s'écrie Bruix avec une pose sublime, et en agitant au-dessus de sa tête son bâton de commandant. En même temps il jette un regard superbe à l'empereur, en ajoutant: « Je suis ici sur mon terrain! les marins sont à moi! ils n'ont d'ordres à recevoir

Nous lisons ce matin dans la QUOTIDIENNE : « Une nouvelle perquisition a été faite aujourd'hui dans le domicile de M. Raban. A deux heures, il a été amené rue Neuve-des-Bons-Enfants, 5, par un commissaire de police, accompagné de trois agents. Peu d'instants après, un serrurier a été appelé pour procéder, en présence de l'autorité, à l'ouverture de divers meubles. Cette visite a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal qui n'a été terminé que vers quatre heures. M. Raban a été ensuite conduit à sa boutique du passage du Perron, qui avait été réouverte il y a déjà plusieurs jours. On raconte, à propos de cette réouverture, un fait qui nous paraît peu vraisemblable, mais que nous rapporterons parce qu'il est généralement répandu dans le quartier du Palais-Royal. On assure que le jour même de la réouverture de cette boutique, un individu s'y serait présenté avec un panier rempli de cartouches, et qu'il l'aurait remis entre les mains d'un commissaire de police qui se trouvait là, croyant le confier à l'un des amis de M. Raban, dont il ignorait l'arrestation. »

— On écrit de Toulon, 2 août : « Dans la matinée, la frégate autrichienne la Guerrière, ayant à bord le prince Frédéric d'Autriche, a été signalée; les autorités ont été aussitôt en mouvement, car le gouvernement a ordonné de rendre à S. A. I. et R. les mêmes honneurs qu'à un prince français. A trois heures et demie, la frégate la Guerrière, commandée par M. Grégoire Bruard, capitaine de vaisseau, portant le pavillon impérial au grand mat, est venue mouiller en petite rade, tout près de l'Arse- nal; aussitôt, tous les bâtiments de guerre français ont fait une salve générale et se sont pavoisés. La frégate autrichienne a ensuite hissé le pavillon national français au mat de misaine et a salué la rade de 21 coups de canon; le vaisseau le Dia- dème, qui commande la rade, a rendu le salut; la Guer- rière a encore salué la nation de 21 coups de canon, et ce salut lui a été rendu coup pour coup par la Grosse-Tour. »

» M. le vice-amiral Jurien Lagravière, préfet maritime, en grand costume de pair de France, est allé visiter à bord le prince, qui ne descendra à terre que demain. Les diverses autorités étaient réunies dans l'arsenal pour le recevoir, et un bataillon du 15me. de ligne, musique en tête, s'était déjà porté sur le champ de bataille.

» Tous nos bâtiments sont pavoisés, et pendant la soirée la foule se pressait sur le quai; beaucoup de curieux sont allés en rade.

» On assure qu'un bal aura lieu à la Préfecture maritime. » Le consul-général d'Autriche à Marseille est allé faire visite au prince. La frégate la Guerrière quittera notre port, assure-t-on, le 8.

— On écrit d'Oran, le 25 juillet : « Abdel-Kader est encore dans le désert, et les Arabes venus de l'intérieur ont annoncé qu'il tenait étroitement blo- quées les villes de Schelella et d'Ato-Madi. Ses troupes ra- vagent les environs de ces places, qui paraissent tenir bon ; mais l'opinion générale est maintenant qu'elles ne peuvent résister longtemps, attendu qu'une grande partie des tribus du désert se sont déclarées en faveur de l'émir. Celui-ci perceit actuellement un impôt sur les laines et les graines destinées à être vendues sur les places d'Oran et de Mosta- ganem, ce qui est cause que les marchés ne sont plus aussi bien approvisionnés. Abdel-Kader ramasse de grands ap- provisionnements dans les montagnes de Hagar, où se trouve aussi son trésor. Ces montagnes, presque inaborda- bles, peuvent être facilement défendues à cause de leurs nombreux défilés. »

— Voici ce qu'on écrit d'Elbeuf sur l'incendie du 4 : « Les bâtiments incendiés appartenaient à M. Randoing, chef de bataillon de la garde nationale d'Elbeuf; ils étaient à l'usage de filature de laine et de fabrique de draps et de nou- veautés. La moitié du vaste établissement était occupée par M. Randoing lui-même et que l'iques sous-locataires, et l'autre moitié par M. Théodore Chevrières. »

» C'est entre une et deux heures du matin que le feu s'est déclaré; on ignore la cause de cet incendie, mais on sup- pose qu'il a dû commencer par un amas de débourrages, ce

que de moi ! Encore une fois, marins de la garde, obéissez à votre amiral ! »

Cependant les marins restent indécis; ils ne savent auquel de ces deux maîtres ils doivent obéir. Bruix a remarqué cette hésitation, et reprend avec une colère qu'il ne cherche pas à dissimuler : — Pressez le mouve- ment et ensemble !... Le premier de vous auquel j'aperçois la rampe basse, je le fais fusiller au retour, comme un traître et un lâche.

A l'instant même le canon fit et tourna le fort de Croix comme le faible ablette évite la queue du brochet. Obligé d'en passer par là, Napo- léon avait brusquement tourné le dos à l'amiral et les bras croisés sur la poitrine sifflait entre ses dents en regardant fixement devant lui. A peine le canon avait nagé dix brasses qu'une embarcation de mu- nitions qui doublait la Tour de Croix est criblée par les boulets et colle bas ; son pavillon flotta un instant sur l'eau, puis il disparut ne lais- sant à sa place qu'un vaste entonnoir où l'eau vint se précipiter en bouillonnant.

— Eh bien, sire, s'écria Bruix en regardant l'empereur fixement. A cette vue Napoléon avait éprouvé comme un petit tressaillement, il s'était mis à siffler plus fort et avait appuyé son pied sur le bord du canon sans cependant changer de position, sans même regarder Bruix. Le reste de cette dangereuse promenade se fit sans encombre. Arrivé au petit port de Wimeroux, Napoléon sans adresser la parole à l'amiral qui, chapeau bas, lui présentait humblement le bras pour l'aider à passer du canon sur la terre, s'élança sur le rivage sans le secours de personne et se dirigea lentement sur la falaise pour visiter la terrible batterie de vingt-quatre appelée batterie de Maringo, qu'on y avait établie; le combat durait toujours.

— Ah ! ah ! avait fait Napoléon en frappant du pied le terrain, comme pour juger de sa solidité, je m'y reconnais maintenant; voilà mon élé- ment à moi ! Il s'approche des canoniers de marine qui servent ces piè- ces et les encourage à bien pointer. — Hardi, mes amis, leur dit-il; ne vous pressez pas; il est encore de bonne heure. Songez qu'il nous faut brasser des gaillards qui tiendront fermes long-temps, au moins faut-il qu'ils soient renvoyés avec les honneurs de la guerre.

Puis regardant avec la lorgnette la belle résistance et la manœuvre majestueuse du vaisseau amiral, il demanda à un lieutenant d'artillerie : — Croyez-vous, jeune homme, que les artilleurs de ce bâtiment soient Anglais !... Je ne le pense pas.

Le lieutenant fit un signe affirmatif. Au même instant, un des boulets lancés par la frégate vient passer à dix pieds au-dessus de la tête de Napo- léon, avec un roulement terrible, et va s'enterrer dans une petite butte située à vingt pas derrière lui.

— Non ! vous dis-je, reprit Napoléon, qui avait tourné la tête pour juger de l'effet du boulet, ces artilleurs ne sont pas Anglais. Non loin de la batterie de Wimeroux étaient la forge et les grils qui

qui donnerait à penser que les déchets de laine enduits d'huile auraient pu s'embraser spontanément. Ce qui paraît certain jusqu'à présent, c'est que la malveillance est entière- ment étrangère à ce déplorable sinistre.

» Quand nous sommes arrivés sur les lieux, tout était dé- voré, et nous ne saurions dire de quelle sinistre impression nous avons été saisis en voyant toutes ces ruines fumantes. On était maître du feu vers cinq heures et demie du matin; mais à onze heures, les flammes sortaient encore d'une cave pleine de charbon de terre, qui était entièrement embrasé, et c'est sur ce point que se dirigeaient tous les efforts des pompes. Deux cents pieds environ de bâtiments, sur trois éta- ges, sont réduits en cendres. Cette manufacture était mue par deux pompes à feu entièrement perdues; elle contenait dix-huit assortiments de carderies, et pouvait fabriquer en- viron 5000 pièces de draps; nous avons entendu évaluer à près de trois cents le nombre des ouvriers qu'elle occupait et qui vont maintenant se trouver sans travail. Quelques efforts que l'on ait faits, on n'a pu empêcher l'incendie de s'étendre jusqu'à l'Hôtel de l'Univers, dont les dépendances ont été consumées; les autres maisons voisines, que pour la plupart on avait démenagées à la hâte, ont pu être préservées.

» La perte, disait-on, s'élève à un million. Les bâtiments incendiés étaient assurés par la compagnie Royale, celle de l'Union et la compagnie Elbeuvienne; qui supportera la plus forte part du sinistre. On doit se féliciter que personne n'ait trouvé la mort au milieu d'un si épouvantable malheur; quelques personnes ont été blessées, mais aucune ne l'a été grièvement. »

— On lit dans le COURRIER DE BORDEAUX, 4 août : « Les Bayadères sont parties hier matin pour Paris. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 30 juillet : « Un courrier porteur de dépêches pressantes du prési- dent du conseil et d'une lettre autographe de la reine ré- gente est parti cette nuit pour se rendre au quartier-général du comte de Luchana jusqu'à l'arrivée de la réponse du gé- néral en chef, qui se fera attendre cinq ou six jours, com- mentaires et les conjectures abonderont suivant l'usage dans notre capitale. »

Il paraît que la démission du comte de Luchana aurait été amenée par les dernières instructions que lui avait expédiées le ministère et dont voici la substance : Si le général en chef ne se croit pas assez fort pour attaquer Maroto et enlever Es tella, il faut au moins qu'il tienne les forces carlistes en haleine jusqu'à ce qu'une victoire du général Oraa sur Ca- brera, permette de détacher de l'armée du centre dix mille hommes destinés à renforcer l'armée du Nord. Mais il est de la plus haute importance que les forces carlistes de la Na- varre ne puissent porter aucun secours à Cabrera, menacé par une armée numériquement supérieure à la sienne.

Le général Espartero a répondu à ces instructions par de nouvelles plaintes sur les privations de son armée, et pour être sûr que la reine régente aurait connaissance de ses dé- pèches, il avait chargé directement le général Van Halen de les communiquer à S. M.

Il résulte du dernier bulletin d'Oraa que les opérations sont poussées avec une grande activité. Le ministre de la guerre compte beaucoup sur quelque dépêche glorieuse pour demain. La position de la Vieille Castille est loin d'être satisfaisante; Perdiz parcourt impunément en les dévastant les provinces de Ségovie et d'Avila. Plusieurs colonnes sorties d'Aranda et de Doeuro, de Valladolid et d'Avila vont combiner leurs opé- rations avec la colonne sortie de Madrid sous les ordres du colonel Cordova. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 7 août.

Hier, le Roi a travaillé avec le ministre des travaux publics. — Par arrêté royal du 20 décembre 1857, M. Masheissen (Charles) a été nommé vice-consul à Christiansand (Norvège). — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin pour statuer sur l'audience qui doit être accordée aujourd'hui ou demain au conseil provincial du Luxembourg.

servaient à faire rougir les boulets. Napoléon alla voir travailler les for- gers; il leur donna des conseils.

— Vous voyez bien, leur disait-il, que vos boulets ne sont pas d'une belle couleur; ce n'est pas encore cela.

Alors, l'un de ces ouvriers qui avaient connu Napoléon au siège de Toulon, lorsqu'il n'était encore que lieutenant d'artillerie, et qui avait conservé le langage et les habitudes de cette époque, l'interpella en lui montrant de loin un boulet rouge qu'il tenait dans ses pinces :

— Tiens ! regarde, citoyen général, lui dit-il. Voilà !... c'est comme les prunes que nous envoyions au fort Mulgrave du temps de l'incorruptible Dugommier.

A cette qualification de *citoyen général*, auquel depuis long-temps il n'était plus accoutumé, Napoléon fit un mouvement extraordi- naire.

— Hein ! s'était-il écrié aussitôt en levant la tête et en promenant un regard mécontent tout autour de lui. — Par ici, par ici, citoyen gé- néral, répéta le forgeron.

Napoléon s'avança avec indifférence et reconnut l'ouvrier pour l'a- voir vu à Toulon. Oh ! oh ! fit-il avec un sourire forcé, c'est toi ! toujours avec les anciennes habitudes; cependant tout a bien changé depuis, excepté toi qui, à ce qu'il me paraît, est resté stationnaire. Pardonnez- moi, citoyen-général, j'ai bien changé de garnison et d'arsenal depuis que le citoyen Mongé a été nommé premier inspecteur d'artillerie. Ce n'est pas encore assez rouge, se hâta d'interrompre Napoléon d'un ton d'humeur, pour rompre cette conversation qui commençait à lui déplaire extrême- ment, d'autant plus qu'elle avait lieu devant les chefs de la forge. Il faut, ajouta-t-il, que ton boulet soit presque blanc et qu'il scintille tout autour, comme des petites étoiles... Parbleu, tu dois bien le sa- voir ! mais est-ce que tu a jamais appris quel que chose toi !...

Et Napoléon lui ayant tourné le dos, se hâta d'aller plus loin. Il faut l'avouer, l'empereur était avec son tout ce qui pouvait lui rappeler ces temps de fraternité et d'égalité à l'aide desquels tou- tefois il s'était élevé si haut et si rapidement. Aussi abrégé-t-il cette visite. Cependant, avant de quitter la forge, il donna l'ordre qu'on dis- tribuât une double ration de vin et d'eau-de-vie aux ouvriers et fit don- ner une petite gratification au chauffeur qui l'avait qualifié de *citoyen général*. Puis il descendit sur le rivage où il fut témoin d'un spectacle qui ne le satisfaisait pas moins que celui qu'il venait d'avoir sous les yeux, car le combat durait encore.

Du rivage de Boulogne, le soir à 10 heures, l'œil embrassait le spec- tacle le plus imposant et le plus terrible. Dans cette obscurité, les bom- bes et les obus, qui se croisaient en tous sens, formaient au-dessus du port et de la ville comme un immense berceau de feu. Des détonations continuelles de toute cette artillerie, que les échos des falaises rendaient plus effrayantes encore en les multipliant, produisaient un fracas épou-

— On lit dans le BELGE : Hier, à 5 heures, sont arrivés à Bruxelles trente des quarante-cinq conseillers provinciaux du Luxembourg sous la présidence de M. Dubois.

Le conseil provincial était déjà monté en omnibus à la station pour se soustraire à toute manifestation qui aurait pu offrir un prétexte au désordre. Mais ces messieurs cède- rent à la crainte que leur réserve put être interprétée comme un témoignage de mépris pour les classes ouvrières.

L'invitation leur fut adressée le soir par deux organes ha- bituels des meetings d'assister à un banquet d'un franc. Le conseil provincial a refusé.

Plusieurs hommes de 1830 se proposaient d'offrir un ban- quet au conseil provincial du Luxembourg, mais la démar- che des meetings et la convenance d'épargner aux voyageurs l'embaras d'une option les ont fait renoncer à leur projet.

Le conseil provincial devait se rendre ce matin à l'audience des ministres et se proposait d'exposer plus particulièrement à ceux qui représentent les deux provinces, ses vues sur la nécessité d'organiser la résistance, à tout événement, contre l'occupation du territoire cédé.

— Hier soir à 10 heures, une masse de monde s'était réunie dans la cour de l'Hôtel de l'Empereur, rue de l'Esca- lier, et en dehors de l'hôtel, pour complimenter la députa- tion des Luxembourgeois qui était arrivée dans l'après-midi. Des cris unanimes de « vivent les Luxembourgeois » ont été répétés à diverses reprises ainsi qu'à bas les 24 articles.

— Depuis ce matin, tout le monde est en mouvement pour voir et assister à l'enterrement de M. Rouppe, notre bour- gnestre. Vers le midi une grande partie des rues où le cor- tège devait passer à trois heures étaient déjà encombrées. L'église du Béguinage était envahie de très-bonne heure pour pouvoir assister à cette cérémonie.

Le cortège s'est formé rue du Pont-Neuf à la demeure du défunt. Il a passé par les rues du Canal, Marq, du Grand- Hospice et de Laeken et s'est dirigé par le faubourg au ci- metière de Laeken.

Il se composait comme suit : Un peloton de la garde civi- que à cheval, les chasseurs-éclaireurs, un peloton d'artillerie de la garde civique, un peloton d'infanterie de la garde civique, la musique de la Société de la Grande-Harmonie, le clergé, le corbillard, les parens du défunt, le corps mu- nicipal, le commandant d'armes, les consistoires, les per- sonnes qui assisteront au cortège, la voiture du bourgmes- tre, celle des parens, les voitures du corps municipal, les voitures particulières.

Les quatre coins du drap mortuaire sont portés par MM. les échevins.

Le corps des sapeurs-pompiers et la garde de sûreté for- ment la haye le long du corbillard et du corps municipal.

Plusieurs discours seront prononcés sur la tombe de M. Rouppe, entr'autres un par M. Van Volxem, échevin, au nom du conseil communal de Bruxelles; un par M. Baron, professeur à l'Université libre (M. Rouppe était le président du conseil d'administration et l'un des fondateurs de cette université); un par M. Defresne, avocat, au nom des loges maçonniques réunies; un par M. TKint-TKint, vice-président de la société royale philanthropique; un par un membre de la société royale de la Grande-Harmonie dont M. Rouppe était le président d'honneur.

— Il n'y a pas eu de bourse aujourd'hui à l'occasion de l'enterrement de M. Rouppe, notre bourgmestre.

Bruxelles, le 7 août. (5 heures). — MM. les Agents de change, d'ac- cord avec MM. les banquiers, capitalistes, et, voulant rendre un der- nier témoignage à la mémoire du digne magistrat que tout Bruxelles va accompagner au lieu de repos, ont décidé qu'il n'y aurait point de cote officielle. D'ailleurs, il ne s'est traité aucune affaire. Voici les cours tels qu'ils ont été arrêtés hier au soir à la Société du Cercle de Commerce, Fonds de l'Etat 5 p. c. 104 3/4 P., 4 p. c. 91 5/4 P., 5 p. c. 75 3/4 A.; Société Générale titres en nom f. 850 P. Société de Mutualité 171 25 (117 1/8) A.; Société Nationale 1250 (125) P.; Société de commerce 1480 (148) P.; Chemin de fer de Cologne 995 P.; Ardoin 20 5/8 A. Amers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique Ardoin 20 5/8 9/16; Banque de l'Industrie 115 1/2 à 110; Banque Commerciale pas de cours; nouvelle Banque de Commerce (Pascal) 110.

vantable; cependant, chose singulière, personne dans la ville n'avait peur : les paisibles habitants s'étaient familiarisés avec le danger; s'at- tendant tous les jours à quelque chose de décisif, et ayant continuelle- ment sous les yeux les préparatifs de défense et d'attaque, à la force de voir des soldats, ils s'étaient identifiés avec leur caractère et leur insou- ciance, et étaient devenus eux-mêmes aussi courageux. Ce jour là on dina, on joua, on dansa, on rit comme on le faisait habituellement, au bruit du canon. Les hommes allèrent à leurs affaires, les femmes s'occupèrent de leur ménage, les jeunes filles étudiaient à leur piano, comme s'il ne se fût agi de rien. Dans aucune maison l'heure du dîner ne fut ni reculée ni avancée. Quant à ceux qui n'avaient rien à faire, ils s'étaient rendus sur les falaises pour voir le combat de plus près, et ne paraissaient pas plus émus que s'ils eussent simplement assisté, à Paris, à la représentation d'un brillant mélodrame du Cirque fran- çais.

Cependant les résultats de la tentative de Nelson ne répondirent pas à son attente. L'effet de son artillerie, celui de ses bombes fut à peu près nul. Il ne put même parvenir à ébranler notre ligne d'embossage. Un beau plat, une chaloupe canonnière et l'embarcation qui s'était impru- dement engagée sous le vent de la Tour de Croix, furent seuls coulés à tant pour nous devant extrêmement périlleuse pour lui; aussi ramena- t-il son escadre dans les ports de Margate et de Deal. C'était la seconde fois qu'il échouait; il dissimula son dépit en prétendant que cette se- conde tentative n'était qu'une simple reconnaissance; mais les Anglais rendirent plus que lui justice à la belle conduite des Français en même temps que leur parlement ne vit, dans les promesses de l'amiral : « que l'acte d'une déplorable témérité et un grand mépris pour la vie des hom- mes. » La nation britannique fut même étonnée du ton modeste avec le- quel le gouvernement français en rendit compte. Toutefois l'empereur ne laissa pas sans récompense les services des braves qui s'étaient le plus distingués dans cette brillante affaire. Appelés devant lui à une grande revue qu'il passa à Boulogne, ils lui furent tous présentés; et en rem- placement de fusils d'honneur, de grenades et de bâches d'abordage qu'ils eussent reçus une année auparavant, il leur donna quelques jours après et sur les lieux mêmes témoins de leur bravoure, la décoration de la légion d'honneur, pour prouver soit aux soldats, soit aux ma- rins, qu'avec lui la valeur avait son prix assuré pour tous les genres de combats et sur tous les éléments. Dès ce moment les deux nations rivales ne firent plus que se menacer sans s'atteindre. Le premier, comme le dernier coup de canon de cette guerre, toute d'amour-propre, venait d'être tiré à Boulogne, l'un et l'autre ne furent pas sans gloire pour la France : Napoléon peut, à bon droit, en revendiquer la plus noble part.

(La suite à un n° prochain.) EMILE MARCO DE ST-HILAIRE. (Indépendant.)

LIÈGE, LE 7 AOUT.

Il y a quelques jours, trois dames anglaises, sans cavalier, après avoir endossé l'uniforme de houilleur et accompagnées seulement du maître-ouvrier, sont descendues par les échelles dans la houillère de Ste-Marguerite, à Liège, l'une des plus profondes et des plus anciennes du pays. Parvenues à la douzième échelle, l'une d'elles, se sentant trop fatiguée, est remontée. Les deux autres sont descendues jusqu'au fond, et après avoir parcouru les galeries en se tenant constamment courbées et s'être traînées sur les genoux et sur les mains dans différentes tailles, elles ont mis le comble à leur intrépidité en remontant par le cuffat, mode interdit aux ouvriers houilleurs mêmes, à cause des dangers qu'il présente.

M. Geoffroy St-Hilaire, naturaliste français et M. Morren, professeur de botanique à l'Université de Liège, accompagnés de leurs épouses, ont fait aussi dernièrement une descente dans la houillère du Val-Benoit.

La Société anonyme des hauts-fourneaux, usine et charbonnages de Sclessin a fait remettre au président de la commission chargée de recevoir le montant des souscriptions en faveur des victimes de l'explosion arrivée à la houillère de l'Espérance à Seraing, la somme de mille francs; et la société de la fabrique de fer d'Ougrée, a fait aussi remettre au même, la somme de 634 fr. 50 centimes.

Des amateurs de cette ville ont envoyé et fait lancer à Marseille et à La Rochelle, il y a quelque temps, un certain nombre de pigeons, dont trois sont revenus dans la journée d'hier; deux de Marseille, appartenant à MM. Horné, négociant, rue Sur-Meuse-à-l'Eau, et Lambinon, idem, rue Pont-d'He, et le troisième, de La Rochelle, à M. Lambert Lahaut, marchand de bois, rue du Méry.

La distance de Marseille à Liège est d'environ 210 lieues, et de La Rochelle de 180 lieues.

La députation du conseil provincial de Liège, porte à la connaissance du public que les comptes des fonds provinciaux de l'exercice 1857, sont déposés, aux termes de l'article 68 de la loi du 30 avril 1836, au greffe de la province, et qu'il pourra en être pris inspection pendant le délai d'un mois.

Un bal aura lieu le 16 du courant, à la salle de spectacle et au foyer.

Une liste de souscription sera ouverte à l'hôtel-de-ville, samedi prochain, aux mêmes heures que celles qui sont désignées pour les distributions des cartes d'estrade, c'est-à-dire de 5 à 12 heures de l'après-dîner jusqu'à 7 heures du soir. Prix : 5 francs.

Nous avons annoncé que les adeptes de l'église française de l'abbé Châtel, étaient arrivés à Liège; on dit qu'ils sont en ce moment en pourparlers avec la société Begasse pour faire l'acquisition de l'église des Augustins, ou tout au moins pour la louer. Ces messieurs se proposent d'y professer leur culte.

M. Fourdrin aîné vient de publier un nouveau drame ayant pour titre : *Un drapeau dans la Lune*.

Depuis quelque temps plusieurs personnes et principalement des journaux de nos provinces se livraient à des commentaires plus ou moins belliqueux au sujet de la grande quantité d'objets d'armement et de munitions de guerre, que nous voyons constamment expédier sur nos grandes routes. Nous avons attendu des documents certains pour mettre un terme à des discours qui pouvaient porter préjudice aux opérations de bourse et au commerce; et aujourd'hui nous sommes heureux de pouvoir annoncer hautement d'après les nouvelles que nous transmettent nos correspondants de Namur, Menin, Liège, Philippeville, etc., etc., que ces transports résultent simplement de différentes mutations qui s'opèrent dans les divers magasins de guerre, et principalement sur la place de Bruxelles, mutations prescrites par de simples mesures administratives. (COMMERC.)

On lit dans le NOUVELLISTE DE BRUGES : Tout le corps diplomatique a été invité par la régence à assister aux fêtes de l'inauguration. Ces messieurs ne devront pas loger dans les hôtels; les plus riches habitants de la ville les logeront chez eux.

Nous sommes autorisés à annoncer que les sociétés de musique, qui n'ont pas reçu d'invitation de l'autorité communale de Bruges pour venir exécuter quelques morceaux d'harmonie le deuxième jour des fêtes qui auront lieu en cette ville à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer, seront aussi admises si elles font connaître leur intention avant le 10 du courant.

On écrit de Gand, 6 août : Nous apprenons avec douleur que Mgr. Van de Velde a reçu hier l'extrême onction. L'état du vénérable évêque ne laisse plus guère d'espoir.

Pendant le mois de juillet douze déserteurs de troupes hollandaises en Zélande sont entrés à Gand. Dans ce nombre on remarque huit artilleurs.

On écrit d'Alexandrie à la GAZETTE D'AUGSBOURG, le 6 juillet :

Les affaires politiques en Orient paraissent vraiment prendre un aspect menaçant et marcher rapidement à leur dénouement. Méhémet-Ali veut trancher avec le glaive les nœuds du statu quo et il a déclaré aux consuls que le temps est venu pour lui de conquérir son indépendance. Ceux-ci lui ont fait observer que leurs cours n'étaient pas de cet avis, mais il n'est pas d'humeur d'attendre plus long-temps et il a envoyé à Constantinople une longue note, qui ferait honneur à un diplomate européen, dans laquelle il dit : « Qu'il a toujours été un grand ami de la porte et du sultan, qu'il a tout fait pour maintenir la gloire du nom turc et la grandeur de son seigneur; que son fils Ibrahim-Pacha a anéanti il y a vingt ans les Wahabis, ces ennemis de l'islamisme; qu'il a envoyé, il y a six ans, son armée en Syrie et en Anatolie jusqu'aux portes de Constantinople et que, chemin faisant, elle a mis en déroute une armée habillée à la française, comme les infidèles, tout cela dans le seul but de faire ressortir davantage la grandeur du sultan et pour lui prouver son respect.

Qu'en récompense d'un si grand dévouement, le sultan l'a toujours traité comme son ennemi personnel et a placé au divan des gens qui ne négligent aucun moyen de lui nuire, et qui en veulent même à ses jours; que son ennemi mortel, le séraskier Kussq-Pacha, est de nouveau honoré de toute la confiance de sa hauteesse; que la révolte des Druzes est l'œuvre du divan. Par ces motifs, et par beaucoup d'autres puisés en partie dans le préjudice que l'on porte à son système favori monopole, il se trouve dans la nécessité extrêmement désagréable de supplier très-humblement sa hauteesse le sultan de daigner lui permettre de déclarer son indépendance. Du reste, il ne cessera pas néanmoins d'être l'esclave le plus soumis du sultan, et il le considérera constamment comme le soleil brillant de l'islamisme, aux rayons duquel tous les vrais fidèles se réchauffent.

On a répondu à cette belle note qu'on le priait instamment de demeurer dans la dépendance et de payer, avant tout, le tribut de 650,000 piastres espagnols échus depuis six mois, parce qu'on compte beaucoup sur cet argent. Que du reste on s'adresserait, en cas de refus, à la France et à l'Angleterre qui, à la paix de Kutahia, ont garanti le paiement exact du tribut; qu'on n'oublierait pas non plus la Russie, dont les armées étaient prêtes à aider la Porte.

D'après cela, on ne sait pas précisément ce que fera Méhémet-Ali; mais les personnes qui sont dans le secret de sa politique assurent qu'il s'émancipera coûte que coûte. La menace de la France et de l'Angleterre ne l'effraie pas, car il sait beaucoup mieux que le sultan qui a des secours à attendre de ces puissances. En outre, rien ne lui serait plus agréable que de voir la Russie voler au secours du sultan, parce qu'alors il serait sûr d'avoir la France et l'Angleterre de son côté. Il n'ignore pas non plus la politique d'un autre cabinet qui aurait peine à voir d'un œil indifférent une invasion russe dans l'Asie mineure et qui chercherait à l'empêcher par une démonstration du côté du Danube. Si d'autres voulaient se mêler de l'affaire en faveur de la Russie, il aurait du moins le plaisir de voir tout-à-coup toute l'Europe en feu, etc., etc. — Telles sont, assure-t-on, les opinions qui règnent à la cour du vice-roi d'Egypte.

COUR D'ASSISES. — AUDIENCE DU 7 AOUT.

Un jeune homme de bonne famille, à qui son éducation et ses bons antécédents semblaient promettre une carrière honorable, comparait hier à la barre de la cour d'assises.

Antoine Dondelinger, commis au bureau de la poste aux lettres en cette ville, avait, pendant une partie de l'hiver, fait le service de nuit, qui consistait à recevoir les paquets de lettres, arrivant par les courriers de nuit, à en faire le triage, à préparer les unes pour être distribuées le matin, les autres pour être envoyées plus loin à leur destination. Pendant une nuit du mois de janvier, Dondelinger se trouvait seul au bureau, le courrier d'Allemagne venait d'arriver, et parmi ses lettres, il s'en trouvait une à l'adresse du sieur Dauson à Brighton; le papier mince et transparent permettait d'y reconnaître des bank-notes. Dondelinger ne résista pas à la tentation, il rompit le cachet, mit en portefeuille les deux bank-notes de 10 livres sterling chacune, que renfermait la lettre, et brula celle-ci.

Quelques semaines après, il se rendit coupable du même fait, en ouvrant une lettre venant de Spa, et qui contenait également deux bank-notes de 10 livres sterling chacune.

Muni de ces quatre effets, Dondelinger fut à Aix-la-Chapelle, dans l'intention de les échanger contre du numéraire; il se rendit dans les bureaux du sieur Wergifosse, banquier, y présenta ses billets et tout honneur leur fut fait. Dondelinger allait quitter Aix-la-Chapelle, emportant le fruit de son vol, lorsqu'un domestique du sieur Wergifosse le rencontra et le pria de revenir au bureau sous le prétexte d'une erreur de calcul. De retour chez Wergifosse, il fut interpellé sur la manière dont il était devenu possesseur des bank-notes qu'il avait échangées le matin, il fut pressé de questions, bientôt il se troubla et finit par avouer son crime.

Par une singularité vraiment extraordinaire, la lettre arrivée par le courrier d'Allemagne, et contenant les deux bank-notes à l'adresse du sieur Dauson à Brighton, avait été expédiée précisément par Wergifosse, auquel Dondelinger était venu le représenter. Depuis long-temps, il croyait que ces pièces étaient égarées et il ne fut pas peu surpris en les reconnaissant parmi celles que Dondelinger lui avait représentées.

Le banquier Hayemal de Spa, qui avait également à se plaindre de la perte d'une lettre contenant deux banknotes, ayant entendu parler de ces faits, écrivit à M. Wergifosse, et lui fit connaître les numéros que portaient ses banknotes égarées le priant de s'assurer si celles trouvées sur Dondelinger n'étaient pas les mêmes. Les soupçons de M. Hayemal se confirmèrent pleinement.

Le gouvernement prussien ayant autorisé l'extradition de Dondelinger, il fut transféré à Liège, il y renouvela tous les aveux qu'il avait déjà faits antérieurement, il les a réitérés à l'audience de la cour d'assises en témoignant chaque fois le plus vif repentir.

Déclaré coupable par le jury, la cour l'a condamné à 5 années de réclusion. Elle a appliqué l'art. 173 du code pénal en modifiant toutefois la peine qu'il détermine, par l'arrêt royal de 1815.

VILLE DE LIÈGE.

CONCOURS A LA CARABINE, LES 15, 16 ET 17 AOUT 1858, SUR L'ILE WERIHET (à la Boverie).

PROGRAMME.

Art. 1er. Le 15 août 1858, de 9 heures du matin à une heure de l'après-dînée, le 16 de 9 heures à midi et de 2 heures à 7, et le 17 à 9 heures du matin s'il y a lieu, il sera ouvert à Liège un grand concours du Tir à la Carabine.

Art. 2. Les diverses sociétés du royaume et tous les amateurs indistinctement pourront y prendre part, à la condition de se faire inscrire à l'hôtel-de-ville de Liège les 15 et 16 août, de 9 heures du matin à une heure, et de 3 à 5 dans une de ses salles.

Art. 3. Aucune inscription ne sera reçue ultérieurement.

Art. 4. En se faisant inscrire, chaque souscripteur versera une somme de 5 francs dont l'emploi est déterminé à l'art. 17 ci-après.

Art. 5. Chaque souscripteur devra avoir atteint sa dix-huitième année

et être muni de sa carabine à percussion, c'est-à-dire que plusieurs tireurs de la même série ne pourront se servir de la même arme.

Art. 6. Il sera délivré à chaque souscripteur une carte personnelle portant son N° d'inscription et de série; quiconque ne produira pas cette carte ou ne se trouvera pas présent au moment où son tour de tirer sera venu perdra ses droits au concours.

Art. 7. Les tireurs seront répartis par séries de dix; le sort désignera celle qui ouvrira ce concours, de manière que, s'il y a vingt séries, le sort venant à désigner celle portant le n° 10, celles n° 11, 12 et suivantes continueront jusqu'à la dernière pour reprendre à celle n° 1 jusqu'au n° 9.

Art. 8. Le Tir aura lieu horizontalement et sa distance sera de cent mètres.

Art. 9. Le diamètre de la cible (ou blason) est de 40 centimètres divisés en quatre cercles de 10 centimètres chacun, qui se compteront par 15 points pour celui du centre (ou blanc), 12, 9 et 6 points pour les subséquents.

Art. 10. Le concours aura lieu en huit balles.

Art. 11. Il sera décerné huit prix.

Art. 12. Les prix seront disputés au plus de points et à la plus belle balle et dans l'ordre suivant, savoir :

1er prix. Une pendule en bronze, valeur 135 francs, au plus haut point.

2me prix. Une carabine et ses accessoires, valeur 125 francs, à la plus belle balle.

3me prix. Une montre guillochée à cylindre, valeur 100 francs, au 2me plus beau point.

4me prix. Trois couverts de table, valeur 75 francs, à la 2me plus belle balle.

5me prix. Une tabatière en argent, valeur 50 francs, au 3me plus beau point.

6me Prix. Douze cuillières à café en argent, valeur 40 francs, à la 5me plus belle balle.

7me Prix. Une montre en argent, valeur 30 francs, au 4me plus beau point.

8me Prix. Un gobelet en argent, valeur 25 francs, à la 4me plus belle balle.

Art. 13. Chaque tireur ne peut obtenir qu'un seul prix.

Art. 14. Lorsque la dernière série sera épuisée la commission directrice vérifiera les points et les blancs, désignera les ayant-droit aux prix et les cas de parités.

Art. 15. En cas de parités les ayant-droit caveront leur jeu au plus fort en trois balles, qui seront augmentées en cas d'égalité une par une jusqu'à solution.

Art. 16. Le concours pour les prix subséquents reste ouvert aux perdants de ces épreuves, c'est-à-dire que celui qui aura perdu pour le 1er prix en cavant, concourra à la plus belle balle pour le 2me prix, et s'il n'a pas de belle balle, reviendra de droit au 5e prix par son haut point, et ainsi de suite pour tous les prix.

Art. 17. Le montant des souscriptions sera réparti au marc le franc entre tous les blancs indistinctement. Chaque tireur après avoir fait un blanc déposera vingt centimes pour le marqueur entre les mains du commissaire d'ordre, qui lui délivrera un duplicata du n° de son blanc, ce qui lui servira pour pouvoir en réclamer le montant.

Art. 18. La distribution des prix aura lieu solennellement le 18 août à dix heures du matin à l'hôtel-de-ville.

Art. 19. L'ordre et la police du tir sont confiés à la commission directrice, de la Société Sainte-Barbe et des Chasseurs Liégeois, qui fera donner lecture du règlement d'ordre intérieur à chaque série et avant de tirer.

Art. 20. Si contre toute attente il s'élevait quelque contestation relative au tir pour un cas imprévu, la commission directrice prononcera aux voix sans appel. Le président, en cas de partage, aura voix prépondérante.

POULE.

Immédiatement après le concours ou après le jeu des cas de parités s'il y a lieu, il sera tiré une Poule à six balles au plus beau jeu, c'est-à-dire au plus haut point; messieurs les amateurs qui désireront y prendre part pourront se faire inscrire par le commissaire d'ordre qui tiendra le jeu de leur série.

L'enjeu est fixé à 5 francs, déduction faite de 10 centimes par inscription pour le marqueur, et le montant divisé en trois prix, savoir :

Le 1er prix enlèvera les trois sixièmes des mises. — Le 2me prix enlèvera les deux sixièmes des mises. — Le 3me prix enlèvera le sixième des mises.

Le jour du concours les sociétés et les amateurs inscrits se réuniront munis de leurs armes à 8 heures du matin à l'hôtel-de-ville pour procéder au tirage au sort des séries, et se rendre de là au local du concours.

La Commission directrice : F. Pinsonnat, président; L. Pecklers, G. F. Lejeune, F. Masson, N. Pecklers, V. Collette, F. Delarge, F. Pecklers, G. Baudrihay, commissaires.

VILLE DE LIÈGE.

COURSES DE CHEVAUX.

La commission des courses informe le public que les courses de chevaux auront lieu cette année les mercredi 15 et vendredi 17 août prochain, chaque jour à 2 heures de relevée.

SIX PRIX SERONT DÉCERNÉS AUX VAINQUEURS, SAVOIR :

PREMIER JOUR.

1o Course de chevaux nés et élevés en Belgique.

Prix : 1500 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

2o Course de chevaux de selle montés par le propriétaire ou un amateur.

Prix. Une selle anglaise avec bride et mors, plus 15 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

3o Course de chevaux de toutes races.

Prix : 5000 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

SECOND JOUR.

4o Course dite la Poule.

Prix : 800 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

5o Courses de chevaux nés et élevés sur le continent, à laquelle sont admis les chevaux nés ou élevés en Belgique.

Prix : 2000 francs, plus 100 fr. à fournir par les concurrents. Le second arrivé retire sa mise.

6o Course de chevaux de toutes races.

Prix : Un vase en vermeil.

Le terrain sera mis à la disposition des personnes qui veulent faire courir à partir du 9 août prochain.

Fait à Liège, le 27 juin 1858.

Le président de la commission,

N. HANQUET.

ANNONCES.

à louer garni ou non

BEL APPARTEMENT.

S'adresser rue Pêcheurue, n° 1406 bis. 1109

VENTE DÉFINITIVE
D'UNE
MAISON DE COMMERCE.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, JEUDI 9 AOUT, à 11 heures, il VENDRA sans réserve d'information ni de surenchère, sur la mise à prix réduite à 20,000 frs., UNE MAISON sise à Liège, rue Neuvic, n° 944. 1081

VENTE
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le VENDREDI DIX AOUT 1800 trente-huit et jours suivants s'il y a lieu, aux dix heures du matin, à la maison portant le n. 449, place derrière, St-Paul, à Liège, il sera procédé à la VENTE PUBLIQUE de différens

OBJETS MOBILIERS;

consistans en tables, chaises, commodes, garde-robes, ustensils de cuisine, literies, linges, habillemens d'homme, cristaux, fayence, argenterie, etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

L. LÉONARD.

VENTE
PAR
suite de surenchère
DE LA
FERME DE MANGOMBROUX
PRÈS DE VERVIERS.

JEUDI 9 AOUT 1858, dix heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue d'Amay,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE LA
FERME DE MANGOMBROUX,
SITUÉE COMMUNE DE STEMBERT,

sur la mise à prix de 13,655 francs.

Cette ferme se compose de bâtimens d'exploitation, jardins, terres, prairies, contenant ensemble 6 bonniers trois verges grandes onze petites.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire, ou à M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège.

VENTE
D'IMMEUBLES
ET
RENTES.

Le JEUDI 16 AOUT 1858, à une heure de relevée, en la demeure du sieur Charles PIRARD, à Horion, commune de Horion-Hozémont,

IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES,

devant M. le juge-de-paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, et par le ministère de M^e FRAIKIN, notaire à Chokier, les IMMEUBLES et RENTES ci-après désignés, situés audit Horion-Hozémont; savoir :

1^{er} lot. Une MAISON appendices et dépendances avec 45 ares 58 centiares (10 v. g.) de jardin et prairie, tenant d'un côté à M^e de Stembert, et d'un autre, à un chemin.

2^e lot. Une autre MAISON avec ses appendices et 31 ares 51 centiares (7 v. g.) de jardin tenant d'un côté à Jamart, et d'un second à un chemin, dans lequel il se trouve une belle carrière de pierres calcaires propre à l'alimentation d'un four-à-chaux.

3^e lot. Une RENTE annuelle de 5 francs due par Henri Etienne, cultivateur, à Hozémont.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, ainsi qu'au bureau de M. le juge à Flémalle.

Immédiatement après cette vente, le même notaire exposera en HAUSSES les RENTES annuelles et perpétuelles suivantes :

1 Une de 12 setiers (épeautre) due par Lambert Thiry à Rengissart.

2 Une de 4 setiers (épeautre) due par Laurent Fraipont, de Velroux.

3 Une de 14 francs 58 cent. due par la veuve Pierre Gonda, des Cahottes.

4 Une de 7 francs 29 cent. due par Mathieu Monfort, de Bierset, et consorts.

5 Et finalement une de 7 francs 11 cent. due par la veuve Guillaume Forsu, née Huskin, de Velroux. 1104

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE FLÉMALLE-GRANDE, JEMEPPE, MONS, GRACE-MONTEGNÉE ET HOLLOGNE-AUX-PIERRES.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics,
Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Flémalle-Grande, Jemeppe et Mons, formée le 9 août 1811, par le sieur Bussy (Paul-Hubert), domicilié à Flémalle-Grande, et la dame Fourneau (Béatrix), veuve du sieur Heusy (Lambert), domicilié à Jemeppe;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Jemeppe et Grâce-Montegnée, formée le 6 septembre 1826, par les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur, domiciliés à Jemeppe;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Hollogne-aux-Pierres et Mons, formée le 25 août 1828, par les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur, domiciliés à Jemeppe;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous la commune de Jemeppe, formée le 22 février 1829, par les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête:

Art. 1^{er} Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR par trois insertions consécutives, faites de quinzaine en quinzaine.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 12 juin 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à la préfecture le 9 août 1811, M. Bussy (Paul-Hubert), de la commune de Flémalle-Grande, et la dame Fourneau (Béatrix), veuve de Heusy (Lambert), de la commune de Jemeppe, propriétaires d'une houillère, située dans le Bois-Mont, commune de Jemeppe, ont demandé la concession des mines de houille existantes sous des terrains situés sur les territoires des communes de Flémalle-Grande, Jemeppe et Mons, et limités ainsi qu'il suit, savoir :

Au nord, à partir de la jonction du chemin de Jemeppe à Mons, avec celui de Chant-d'Oiseau et de Rognac à Ruillier; suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à la ferme de Bolsée, située au hameau de Ruillier;

A l'est, depuis la ferme de Bolsée, par le chemin de Ruillier à Jemeppe, jusqu'au coin de ce chemin et du sentier des Meuniers;

Au sud, partant du coin du sentier des Meuniers, par une ligne droite tirée sur la maison de la veuve Paqué; ensuite, depuis cette maison par une seconde ligne droite se terminant au coude de la ruelle de la Basse-Rognac à quatre-vingt dix mètres du chemin de Jemeppe à Mons;

A l'ouest, du coude de la ruelle de Basse-Rognac ci-dessous indiqué, par une troisième ligne droite tirée sur le coin du chemin de Jemeppe à Mons; ensuite, par ce dernier chemin jusqu'à sa jonction avec celui du Chant-d'Oiseau et de Rognac à Ruillier, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des mines existantes sous les terrains compris dans cette délimitation, le soixantième panier des mines qu'ils extrairont dessus les eaux, et le quatre-vingtième de celles qu'ils exploiteront dessous les eaux.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 septembre 1826, sous le n° 992 du répertoire, les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur, domiciliés à Jemeppe, ont formé une demande en concession de mines de houille gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 55 bonniers 15 perches 14 aunes, dépendans des communes de Hollogne-aux-Pierres et Mons, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, partant du chemin du Fond-de-Batterie à Hollogne, à sa jonction avec les limites qui séparent les communes de Hollogne-aux-Pierres et de Jemeppe, en suivant lesdites limites vers l'est jusqu'à la rencontre de Hollogne à Jemeppe;

Au nord-est, suivant ensuite ledit chemin de Hollogne à Jemeppe jusqu'à celui du Chant d'Oiseau et de Rognac à Ruy, près de la ferme Bolsée;

Au sud-est, prenant alors ce dernier chemin et le continuant vers le sud-ouest jusqu'à sa jonction avec celui tendant de Hollogne à Flémalle dit du Fond-de-Batterie;

A l'ouest, de ce point par une ligne droite longue de 532 aunes, se terminant au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers 25 cents par bonnier métrique.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 septembre 1826, sous le n. 992 du répertoire, les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur, domiciliés à Jemeppe, ont formé une demande en concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 55 bonniers 49 perches 8 aunes carrés, dépendans des communes de Jemeppe et Grâce-Montegnée, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, partant de la jonction du chemin des

Meuniers avec celui des Belles-Dames et la ruelle Quoitin, en suivant la ruelle Quoitin, jusqu'à la rencontre du chemin qui fait face au Berleur;

A l'est et nord-est, suivant ensuite ce dernier chemin ainsi que celui de Valentin et la Vieille-Voie, jusqu'à la rencontre du chemin dit du Bas-Ruisseau de Hollogne, que l'on suit également vers sud-est jusqu'à Tout-Voie, au point de jonction du chemin de Berleur à Jemeppe avec celui d'Elle-Respounette;

Au sud-est et sud-ouest, prenant alors le chemin d'Elle-Respounette et le continuant, ainsi que celui de Hollogne à Jemeppe, jusqu'à la ruelle des Grands-Maquets; suivant ensuite cette dernière ruelle, puis celle des Meuniers, jusqu'aux limites est du bois de Mont;

A l'ouest, nord-ouest et nord-est, longeant ensuite lesdites limites ainsi que la haie qui limite au sud-est une pièce de terre appartenant à M. Vanderheyden, à Hauzeur, et la veuve Fourneau (N.), jusqu'à la ruelle des Petits-Maquets; de là, allant vers nord par le chemin des Petits-Maquets; puis vers nord-ouest par le chemin de Hollogne à Jemeppe; jusqu'à la rencontre de celui du Bas-Ruisseau de Hollogne; prenant alors ce dernier chemin et le continuant vers sud-est, jusqu'à celui des Belles-Dames; suivant ensuite vers nord le chemin des Belles-Dames, jusqu'à sa jonction avec celui des Meuniers et la ruelle Quoitin, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 80^e panier des mines à extraire ou 15 cents par bonnier métrique.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 22 février 1829, sous le n° 1255 du répertoire particulier, les sieurs Vanderheyden (André), à Hauzeur, de Liège, et Vanderheyden (Edouard), à Hauzeur, d'Orange, ont formé une 2^e demande en extension de concession de mines de houilles, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 16 bonniers 68 perches 50 aunes, dépendans de la commune de Jemeppe et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, nord et nord-est, partant à la ruelle de Basse-Rognac au passage d'une ligne droite, tirée de la maison de la veuve Paqué, sur un coude formé par la ruelle de la Haute-Rognac; suivant ensuite, vers l'est, cette ligne droite longue de 460 aunes, jusqu'à la maison de la veuve Paqué; de cette maison, par une 2^e ligne droite longue de 117 aunes, tirée sur la jonction du chemin de Ruthier à Jemeppe avec le sentier des Meuniers, et s'arrêtant au point de rencontre de la ruelle des Meuniers, avec une autre ruelle se dirigeant vers le nord; prenant alors la ruelle des Meuniers et la continuant vers l'est jusqu'à celle des Maquets; suivant ensuite cette dernière ruelle, puis le chemin de Ruthier à Jemeppe, jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée du carrefour de Tout-Voie sur un vieux chêne situé au chemin de Souxhon, à Flémalle-Grande, et s'arrêtant à la rencontre de la ruelle de la Basse-Rognac.

Au sud-est et nord-ouest, suivant ensuite cette ligne droite longue de 1500 aunes dans la direction de la Faille, jusqu'à ladite ruelle de la Basse-Rognac; prenant alors cette dernière ruelle et la continuant vers le nord, jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers vingt-cinq cents par bonnier métrique.

Le 16 AOUT courant, à 10 heures, il sera VENDU DÉFINITIVEMENT, en l'étude et par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, rue Féronstrée,

Trois Rentes

Une de 50 florins, due par M. Pirard, Fermier à Villers-le-Bouillet, une de 25 florins due par Jean-Joseph Collette et ses frère et sœurs, de Vinalmont; et une de six florins 15 sous, acquittée par le dit Collette, 1087

BOURSES.

PARIS, LE 6 AOUT.

Trois p. c.	80 75	Actions rémises.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	6
Cinq p. c.	111 55	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	—	Dettes actives.	22 1/2
Obl. de la vil. de Par.	1158 75	Id. passives.	—
Emprunt belge.	105 1/2	Emp. rom.	101 5/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 20
Banque de Belgiq.	1445	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Miguiliste.	—

LONDRES, LE 4 AOUT.

3 ^e consolidés.	95 3/4	Différées.	8 5/4
BELGE 1852, c.	—	Passives.	5
HOLL. Dette active.	54 7/8	RUSSE.	—
PORTUG. 5 p. c.	54 5/4	BRESIL.	81 1/4
Id. 3 p. c.	25	MEXICAINS 6 p. c.	25
Esp. Emp. 1854.	21 5/8		

ANVERS, LE 7 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	117
" Det. diff.	49	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8
Empr. de 48 mill.	101 1/2	P ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8
Id. de 30 mill.	—	Cert. à A. 1854.	100 1/2
HOLL. Dette. activ.	—		
Rente rembours.	—	CHANGES.	
ATRICH. Métalli.	106 1/4	Amsterd. C. jours.	5/4 1/2 p. A
Lots de fl. 100.	—	Id. 2 mois.	—
" fl. 250.	458	A Rotterd. C. jours.	5/4 1/2 p. A
" fl. 500.	—	Id. 5 mois.	—
POLOG. Lots fl. 500.	—	Paris. C. jours.	1/8 av. A
" fl. 500.	157 5/4	Id. 2 mois.	5/8 p. A
BRES. Em. L. 1854.	79 5/4	P Londres. C. jours.	40 5/8 A
ESPAGNE. Ardoin.	20 5/8	Id. 2 mois.	40 1/2 A
Dettes passiv. 1854.	—	Id. 3 mois.	55 15/16 A
" Différée.	6	Francfort. C. jours.	—
DANEMARC. E. NOLL.	—	Id. 5 mois.	—
Dito à L.	75 1/4	P Bruxelles et Gand.	—

VIENNE, LE 30 JUILLET.

Métalliques, 107 5/16. — Actions de la Banque, 1446.

Imprimerie de J.-Bte NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.